

À l'intention des médecins omnipraticiens
des médecins spécialistes
des pharmaciens en établissement

27 mai 2019

Nouvelles fonctionnalités pour le formulaire électronique de déclaration des renseignements relatifs à l'aide médicale à mourir

Comme annoncé dans l'[infolettre 308](#) du 10 décembre 2018, un groupe de travail, regroupant notamment des cliniciens, s'est réuni au cours des derniers mois afin de réaliser des travaux visant à améliorer le formulaire électronique unique de déclaration des renseignements relatifs à l'aide médicale à mourir (AMM). Ce formulaire regroupe les informations requises par la loi québécoise en vigueur depuis 2015 et les récentes exigences du gouvernement fédéral.

Le groupe de travail a complété ses travaux et des améliorations ont été apportées au formulaire, notamment :

- le remplacement de certaines questions ouvertes par des questions à choix multiples, en fonction des réponses les plus fréquemment données, via des menus déroulants. Il demeure possible de préciser les réponses en mode texte;
- la suppression de la partie 2 du formulaire, soit la partie destinée au Collège des médecins du Québec (CMQ) et au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) aux fins d'évaluation de la qualité de l'acte médical. Il est important de préciser que le médecin demeure tenu d'aviser le CMQ ou le CMDP de l'administration d'une aide médicale à mourir, mais que ceux-ci évalueront désormais la qualité de l'acte médical selon les modalités qu'ils détermineront;
- la possibilité pour le médecin qui le demande de recevoir de la Commission sur les soins de fin de vie un avis de la conformité de l'AMM, le cas échéant.

Le médecin qui pratique à l'extérieur d'un établissement et qui ne dispose pas d'un jeton de téléaccès (extérieur du réseau intégré de télécommunication multimédia) peut en obtenir un en communiquant avec madame Lucie Dessureault de la Direction générale adjointe des opérations technologiques du ministère de la Santé et des Services sociaux, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30, au 418 527-5211, poste 6244, ou par courriel à lucie.dessureault@msss.gouv.qc.ca.

Pour toute question d'ordre technologique, les cliniciens doivent faire parvenir un courriel à l'équipe SAFIR à soutiensafir@ssss.gouv.qc.ca.

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Heures d'ouverture

Pharmaciens

Québec 418 643-9025
Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)

Autres professionnels

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)